

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 25 septembre 2012

# Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle

## Déclaration du groupe de l'UNAF

Une semaine après la présentation par la ministre de son plan pour la rentrée étudiante 2012, avec un premier axe de mesures « Une réussite par la justice sociale, en démocratisant l'accès à l'enseignement supérieur », le présent avis s'inscrit dans une actualité brûlante. Pour cette rentrée, l'enseignement supérieur compte au total 2 382 000 étudiants avec une augmentation des effectifs qui se poursuit.

Dans ce contexte, l'enjeu de la démocratisation mis en lumière est de permettre l'accession à un diplôme de premier cycle pour une part croissante d'une génération tout en réduisant les inégalités sociales. Le groupe de l'UNAF tient à rappeler que la condition d'étudiant ne peut être assimilée à un métier.

Pour le groupe de l'UNAF, l'avis fait un tour d'horizon exhaustif des pistes de réforme et d'amélioration de l'enseignement supérieur en mettant l'accent sur le système universitaire. Il regrette cependant que l'éventail n'ait été que peu élargi à l'offre de formations du supérieur dans sa globalité, notamment les filières d'enseignement supérieur plus professionnelles.

Les préconisations de l'avis faites dans la partie visant « à améliorer le lien entre lycée et enseignement supérieur et mieux orienter » vont dans le bon sens. Le groupe de l'UNAF rappelle sur ce point l'importance des médiations humaines dans la concrétisation des choix faits par les jeunes. Le rôle des parents doit être souligné. Au jour le jour, les parents sont là pour discuter, aider à réfléchir, mettre en garde. Ils sont des médiateurs face aux institutions. Ils mettent en garde les jeunes par rapport à des choix qui risquent de ne pas correspondre à leur personnalité ou qui leur paraissent difficiles ou sans beaucoup de débouchés.

Enfin, s'agissant du coût supporté par les familles pour les études supérieures des enfants, il convient de rappeler qu'il peut induire des choix d'orientation qui ne correspondent pas aux souhaits des jeunes. Pour certaines familles, accompagner leur enfant dans l'accès à des études spécialisées ou supérieures s'avère difficile. Au-delà du coût de la formation, il leur faut aussi assumer le coût du logement et du transport.

L'UNAF a montré dans des récents travaux que les frais de scolarité sont de plus en plus élevés quelles que soient les filières choisies. Si les frais de scolarité des formations à l'université sont relativement modiques (de 174 € à 359 € selon le niveau), tout au moins pour les voies classiques, les autres formations (plus de 20 % des étudiants) en écoles d'ingénieurs, écoles de commerce et de gestion, écoles supérieures artistiques ou culturelles, écoles paramédicales et sociales... peuvent demander des frais de scolarité très importants. Ils obligent alors l'étudiant à compléter le niveau de sa bourse et - ou -

les aides familiales par un travail de nuit ou de week-end qui peut altérer ses études. Pour une meilleure visibilité, un référentiel des frais de scolarité pourrait être élaboré et pourquoi pas, aussi, mobiliser toutes les écoles supérieures afin qu'elles prennent en compte les critères familiaux dans leurs frais de scolarité.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.